

A compléter à vos données personnelles

Prenom+ Nom

Adresse

Code postal

Téléphone

Nom du destinataire

Adresse

Code postal et ville

Ville d'envoi, Date

Objet : ré autorisation des néonicotinoïdes - PPL « Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur »

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Je me permets de vous contacter en tant que xxxxxxxx au sujet de la proposition de loi (PPL) des sénateurs Laurent DUPLOMB et Franck MENONVILLE s'intitulant « [Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur](#) », adoptée au Sénat le 27 Janvier. Dès son dépôt, [l'UNAF s'est fortement opposée](#)<sup>1</sup> à cette proposition de loi complètement rétrograde pour la protection des pollinisateurs, en particulier les abeilles, et qui représente donc un danger pour l'apiculture française.

Cette proposition de loi revient sur l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes, la famille de pesticide la plus toxique pour les abeilles. Le danger de ces substances pour tout le monde vivant (les abeilles, les insectes dans leur ensemble, les oiseaux, les êtres humains, les organismes du sol ou encore les organismes aquatiques) est un fait incontestable scientifiquement. Soutenir ce texte, c'est donc soutenir cet empoisonnement en connaissance de cause. Vous trouverez en pièce-jointe de ce courrier, une synthèse des points cruciaux à connaître concernant ce sujet. Nous vous demandons de prendre en considération ces éléments factuels lors de l'examen de ce texte et nous souhaiterions vous rencontrer dans les meilleurs délais pour évoquer cette proposition de loi.

Outre la réautorisation des néonicotinoïdes, ce texte prévoit un recul de la législation sur les pesticides. Il réautorise les distributeurs de pesticides à fournir des conseils aux agriculteurs concernant l'achat de pesticides et remet en cause l'indépendance de l'Anses (l'agence devra informer systématiquement les ministres de tutelle de ses décisions et devra prioriser ses travaux sur la base d'une « liste des usages prioritaires » ne prenant pas en compte la santé et l'environnement dans sa définition). Le texte donne également une place plus importante aux industriels dans le processus d'autorisation de mise sur le marché de pesticides.

---

<sup>1</sup> Communiqué de Presse du 20 novembre 2024 « L'UNAF appelle le Sénat à refuser le retour des insecticides « tueurs d'abeilles », envoyé aux membres du Comité de soutien des élu.e.s aux abeilles et à l'apiculture.

Nous vous demandons de refuser en bloc ce texte rétrograde qui impacterait négativement les apicultrices et apiculteurs français, qui ont de plus en plus de difficultés à subsister économiquement.

Soutenir l'apiculture et les pollinisateurs, c'est également soutenir l'avenir de l'agriculture française dont les rendements dépendent en grande partie du service de pollinisation. L'apport de l'apiculture à l'agriculture représente jusqu'à 5 milliards d'euros rien que pour le service de pollinisation<sup>2</sup> et ce, malgré toutes les difficultés auxquelles le secteur doit faire face.

Les normes environnementales ne doivent pas servir de bouc émissaire à la crise subie par le milieu agricole dont le problème majeur est l'insuffisance des revenus. Il est clair que la PPL vise avant tout à satisfaire les demandes de la FNSEA et des JA, qui ne se soucient pas des coûts sanitaires et environnementaux engendrés par de telles mesures.

Les normes environnementales permettent de protéger la santé des agriculteurs et d'assurer les services écosystémiques rendus par la biodiversité, indispensables à la souveraineté alimentaire. S'attaquer à ces normes, c'est s'attaquer à la durabilité de l'agriculture française.

Comptant sur votre écoute et votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

**Signature**

---

<sup>2</sup> Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026, en ligne : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2021.11.21\\_Plan\\_pollinisateurs.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2021.11.21_Plan_pollinisateurs.pdf)